

# VILLE DE NOYELLES-GODAULT

## COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 avril 2022 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Cette réunion était présidée par M. Gérard BIZET, Maire.

### **Présents**

Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, DELIERS Bernard, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, DAUCHY Michel, DUFRENNE Arlette, PINTE Jean, DIFILIPPO Maryse, ROHAUT Hervé, PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud, DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, BOTTE Marina, LE GENDRE Mickaël.

### **Ont donné procuration**

Mme SENECHAL Jeanne à Mme D'HERMY Mauricette  
Mme LEMAITRE Laurence à M. SIMON Hervé

Secrétaire de séance : M. BLUMEL Cédric

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance commence.

M. le Maire met le compte rendu de la réunion du 28 février 2022 à l'approbation du Conseil Municipal. Le document est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de présenter une délibération, placée sur table, dont l'actualité est intervenue après l'envoi des convocations. Il s'agit de la demande de protection fonctionnelle d'un agent de police municipale. L'assemblée acceptant à l'unanimité que le sujet soit délibéré, M. le Maire précise que le projet de délibération sera examiné après le dernier point inscrit à l'ordre du jour.

### ***Compte de gestion 2021***

Mme Valérie BIEGALSKI, Adjointe au Maire chargée des finances, notamment, rappelle qu'il s'agit d'un document budgétaire établi par le comptable public et qu'il s'agit, pour le Conseil Municipal, de l'approuver. Les résultats, à la clôture de l'exercice 2021, sont de l'ordre suivant :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b>
<b>Investissement</b>	224 222,25	0,00	-371 423,35	-147 201,10
<b>Fonctionnement</b>	4 077 226,19	874 346,98	186 409,99	3 389 289,20
<b>Total</b>	<b>4 301 448,44</b>	<b>874 346,98</b>	<b>-185 013,36</b>	<b>3 242 088,10</b>

***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

## Compte administratif 2021

Mme Valérie BIEGALSKI poursuit avec l'approbation du compte administratif de l'année 2021 en précisant que M. le Maire, en tant qu'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote et quittera la salle pour permettre les débats.

Le Compte Administratif, établi par le Maire, retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis par la Collectivité.

### VUE D'ENSEMBLE

Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total du budget (Toutes sections confondues)	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 854 776,17	7 041 186,16	1 750 284,64	1 378 861,29	8 605 060,81	8 420 047,45
0,00	0,00	726 769,84	128 500,00	726 769,84	128 500,00
0,00	3 202 879,21	0,00	224 222,25	0,00	3 427 101,46
<b>6 854 776,17</b>	<b>10 244 065,37</b>	<b>2 477 054,48</b>	<b>1 731 583,54</b>	<b>9 331 830,65</b>	<b>11 975 648,91</b>

### RESULTATS DE CLOTURE :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement	6 603 920,34 €	Recettes de fonctionnement	7 041 186,16 €
Rattachements	250 855,83 €	Rattachements	0,00 €
=	<b>6 854 776,17 €</b>	Excédent reporté	3 202 879,21 €
		=	<b>10 244 065,37 €</b>

**Excédent de fonctionnement :**

**3 389 289,20 €**

(Dépenses - recettes)

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement	1 750 284,64 €	Recettes d'investissement	1 378 861,29 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	224 222,25 €
=	<b>1 750 284,64 €</b>	=	<b>1 603 083,54 €</b>

**Besoin de financement :**

**-147 201,10 €**

(Dépenses - recettes)

**Excédent global**

**3 242 088,10 €**

(Toutes sections confondues)

Le Compte Administratif de la Commune est en conformité avec le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor Public.

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES :

Les dépenses réelles s'élèvent à 6 624 489,58 € se décomposant de la manière suivante :

Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 215 551,54 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés	3 949 436,89 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	24 657,00 €
Chapitre 65 : Autres charges	364 352,51 €
Chapitre 66 : Charges financières	48 255,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	22 236,64 €

A ces dépenses il convient d'ajouter 224 286,59 € correspondant aux dotations aux amortissements, 3 198,85 € correspondant à la valeur comptable des immobilisations cédées et 2 801,15 € correspondant aux plus-values sur les cessions d'immobilisations. Ce qui représente un montant total de dépenses s'élevant à 6 854 776,17 €.

#### **RECETTES :**

Les recettes réelles s'élèvent à 7 041 186,16 € se décomposant de la manière suivante :

Chapitre 013 : Atténuation de charges	39 348,50 €
Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes	269 089,73 €
Chapitre 73 : Remboursements, subv., participations	5 702 993,47 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	902 234,47 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	37 897,62 €
Chapitre 76 : Produits financiers	3,90 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	89 618,47 €

A ces recettes il convient d'ajouter 3 202 879,21 € d'excédent N-1. Ce qui porte le montant total des recettes à 10 244 065,37 €.

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES :**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 749 003,64 € se décomposant de la manière suivante :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	125 641,28 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 099 800,09 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	145 910,83 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	377 651,44 €

A ces dépenses il convient d'ajouter 726 769,84 € de restes à réaliser\* et 1 281 € d'opérations patrimoniales. Ce qui porte le montant total des dépenses à 2 477 054,48 €.

\*Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées (commandées) non mandatées (non payées) au 31 décembre de l'exercice concerné. Ils doivent être reportés sur l'exercice suivant.

#### **Principales réalisations en 2021 :**

- En cours : AMO aire de covoiturage : 18 720 € ;
- En cours : Création d'une aire de covoiturage (marché : 269 100 €) : 144 115 € ;
- Travaux topographiques intérieurs du Centre Léo Lagrange : 9 710 € ;
- AMO mise aux normes SSI salle des fêtes : 7 140 € ;
- Etude géotechnique de l'impasse rue Jules Ferry : 3 000 € ;
- En cours : Etude terrain de football synthétique (marché : 39 600 €) : 9 900 € ;
- Assistance pour la rénovation énergétique de l'éclairage public : 4 100 € ;
- En cours : Etude extension du restaurant scolaire (marché : 78 210 €) : 29 880 € ;
- Etude pollution du « Poumon Vert » : 18 240 € ;
- AMO télécommunications : 10 200 € ;

- Diverses licences et logiciels informatiques : 17 595 € ;
- Acquisition terrain SNCF : 28 163 € ;
- Acquisition terrain RAMERY : 22 451 € ;
- Plantation d'arbres et d'arbres fruitiers : 10 860 € ;
- Création d'un jardin potager au centre Léo Lagrange : 15 435 € ;
- Pose de clôtures au centre technique, stade Coubertin, résidence Tersin : 16 700 € ;
- Pose faux plafond étage de la Mairie et création d'un bureau: 16 050 € ;
- Réfection des sanitaire de l'école Marie Curie : 78 900 € ;
- Pose Matériel système audio, vidéo et lumières espace Giraudeau : 196 170 € ;
- Pose de rideaux espace Giraudeau : 17 375 € ;
- Système visioconférence Mairie : 23 940 € ;
- Réfection des fresques : 45 400 € ;
- Travaux sécurité incendie salle des fêtes : 34 380 € ;
- Réfection du tapis d'enrobé rue Joseph Fontaine : 121 200 € ;
- Mobilier urbain et jardinières : 51 440 € ;
- Rénovation et amélioration de l'éclairage public : 119 190 € ;
- Vidéo protection rond-point de « l'Arche » : 35 610 € ;
- Acquisition d'un véhicule police municipale : 25 890 € ;
- Acquisition de VPI, vidéoprojecteurs et matériel informatique dans les écoles : 9 930 € ;
- Acquisition de matériel de bureau et informatique divers sites et services : 36 150 € ;
- Acquisition de mobilier divers sites : 14 550 € ;
- Acquisition matériel divers tous services : 85 110 €.

Soit 1 277 494 € pour les éléments principaux listés ci-dessus.

### **RECETTES :**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 147 293,70 € se décomposant de la manière suivante :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement	95 040,10 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	175 211,52 €
Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	874 346,98 €
Chapitre 165 : Dépôts et cautionnements reçus	1 230,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	1 465,10 €

A ces recettes il convient d'ajouter 224 286,59 € correspondant aux dotations aux amortissements, 128 500 € de restes à réaliser, 3 198,85 € correspondant à la valeur comptable des immobilisations cédées, 2 801,15 € correspondant aux plus-values sur les cessions d'immobilisations, 1 281 € d'opérations patrimoniales et 224 222,25 € d'excédent N-1. Ce qui porte le montant total des recettes à 1 731 583,54 €.

### **Principales subventions et participations reçues :**

- FCTVA (Etat) : 134 705 € ;
- Subvention équipement en terminaux portatifs Police Municipale (Etat) : 420 € ;
- Solde subvention services techniques (Etat) : 41 825 € ;
- 1<sup>er</sup> acompte subvention sanitaires école Marie Curie (Etat) : 5 802 € ;
- Subvention opération « 1 million d'arbres » (Conseil Régional) : 5 293 € ;
- Subvention traitement eaux pluviales place De Gaulle (Agence eau Artois) : 35 819 € ;
- Subvention rénovation du Multi-Accueil (CAF): 3 899 € ;
- Subvention d'équipement accueils de loisirs (CAF) : 1 979 € ;
- Subvention élections Régionales et Départementales 2021 (Etat) : 2 285 € ;
- Aide à l'acquisition d'ouvrages (Département) : 4 500 € ;
- Subvention actions culturelles (Département) : 5 000 € ;
- Aides aux écoles de musique (Département) : 2 280 € ;
- Fonds de concours « Piscine » (CAHC) : 1 837 € ;
- Compensation financière pour la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles lors des grèves (Etat) : 1 979 € ;

- Subventions CAF jeunesse, enfance et petite enfance (Prestation de Service Unique, aide aux temps libres, Prestation de Service Ordinaire) : 183 878 € ;
- Aide COVID (CAF) : 1 849 € ;
- Subvention petits déjeuners 2020/2021 (Etat) : 5 104 € ;
- Subvention petits déjeuners 2021/2022 (Etat) : 10 238 € ;
- Subvention dispositif « conseiller numérique » – 1<sup>er</sup> acompte (Etat) : 10 000 €.

Soit un montant total s'élevant à 230 929 €. D'autres demandes de subventions sont en cours d'instruction.

**Adoption à la majorité (24 voix pour – 4 abstentions – M. le Maire n'a pas pris part au vote)**

### **Affectation des résultats de l'exercice 2021**

Mme Valérie BIEGALSKI reprend par une autre délibération d'ordre financier relevant de l'affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022. Elle rappelle ainsi que le compte administratif, après reprise des restes à réaliser un besoin de financement en investissement de 745 470,94 € et un excédent de fonctionnement de 3 389 289,20 €. Elle propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : excédents de fonctionnement capitalisés 745 470,94 € et excédent de fonctionnement reporté 2 643 818,26 €.

**Adoption à la majorité (25 voix pour – 4 abstentions)**

### **Budget primitif 2022**

Mme Valérie BIEGALSKI termine les délibérations dont elle est rapporteur par celle du vote du budget primitif de l'année en cours. L'Adjointe aux finances énonce qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> budget après les deux années COVID et que 2021 a été une année fondée sur des études. 2022, comme elle l'explique, comporte des incertitudes au regard de la crise liée à la guerre en Ukraine et de l'augmentation du coût de l'énergie. Mme BIEGALSKI assure qu'il s'agit d'un budget durable et responsable : durable car s'inscrivant dans le temps et dans le maintien des investissements, responsable dans le sens où il est construit pour assurer les charges de fonctionnement.

Le budget primitif 2022 de la Ville de NOYELLES-GODAULT a été équilibré au terme d'arbitrages objectifs dans un souci d'équité des différentes demandes budgétaires des services, selon le détail ci-après :

#### **VUE D'ENSEMBLE**

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total du budget (Toutes sections confondues)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévisions</b>	9 675 508,26	7 031 690,00	1 812 801,00	2 558 271,94	11 488 309,26	9 589 961,94
<b>Restes à réaliser</b>	0,00	0,00	726 769,84	128 500,00	726 769,84	128 500,00
<b>Résultats reportés</b>	0,00	2 643 818,26	147 201,10		147 201,10	2 643 818,26
<b>Totaux</b>	<b>9 675 508,26</b>	<b>9 675 508,26</b>	<b>2 686 771,94</b>	<b>2 686 771,94</b>	<b>12 362 280,20</b>	<b>12 362 280,20</b>

## **SECTION FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES :**

Pour les dépenses de fonctionnement, les propositions nouvelles sont :

Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 750 630,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés	4 200 548,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	27 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges	559 041,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	34 800,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	107 515,26 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	72 665,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	550 000,00 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges	15 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes	250 800,00 €
Chapitre 73 : Participations, subventions, participations	5 829 500,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	824 350,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	43 140,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	68 900,00 €
Chapitre 002 : Excédent reporté	2 643 818,26 €

## **SECTION INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 686 771,94 €, selon le détail suivant :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	149 525,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	819 416,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	357 500,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	386 360,00 €

Soit un montant total de dépenses réelles d'investissement de 1 712 801,00 € auxquelles il convient d'ajouter 100 000,00 € d'opérations patrimoniales, 726 769,84 € de restes à réaliser\* de l'exercice N-1 et 147 201,10 € de solde d'exécution négatif reporté.

\*Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées (commandées) non mandatées (non payées) au 31 décembre de l'exercice précédent. Ils doivent être reportés sur l'exercice suivant.

### **Nouvelles dépenses d'investissement prévues pour 2022 :**

#### **Les principales études :**

- AMO construction d'un restaurant scolaire
- Diagnostic pour la démolition de la salle des fêtes
- AMO éclairage public phase 3
- Etude aménagement du « Poumon Vert »

#### **Les principaux travaux :**

- Aménagement d'aires de jeux
- Aménagement d'un « City-Stade »
- Aménagement de l'espace intérieur du hall de la Mairie
- Pose de jeux extérieurs à l'école Cathelain
- Remplacement du réseau d'évacuation des eaux pluviales à école Cathelain
- Remplacement de la toiture de l'école Cathelain

- Création d'un caniveau pour récupération des eaux pluviales à l'école Curie
- Poursuite de la sécurisation des bâtiments communaux
- Réfection de la toiture du complexe Coubertin
- Sécurisation des trottoirs
- Sécurisation de la rue Gambetta
- Remplacement des caméras de vidéo protection rue Carnot
- Installation de vidéo protection au rond-point des rues Pasteur et Breton
- Démolition de 2 immeubles rue Ferry
- Démolition de 2 immeubles rue Gambetta (aménagement du Poumon Vert)
- Travaux d'aménagement de la maison de la jeunesse
- Réfection de la voirie et de l'éclairage public de l'impasse rue Ferry
- Remplacement de l'éclairage du complexe Jean Bouin par du LED
- Installation de boîtes à livres dans les quartiers
- Installation de panneaux d'affichage dans les quartiers
- Remplacement des sièges de la salle Molière du centre Matisse

Les acquisitions et dotations diverses :

- Logiciels et licences
- Application relation citoyen
- Acquisition de mobilier urbain
- Acquisition d'un engin télescopique
- Acquisition d'un chariot élévateur électrique
- Acquisition d'un véhicule électrique de type Citroën AMI
- Matériel de bureau et informatique (Mairie, écoles,...)
- Acquisition de nouvelles illuminations de Noël
- Acquisition d'une auto laveuse pour le complexe Coubertin
- Acquisition d'un cinémomètre, d'une caméra piéton et d'un radar pédagogique
- Mobilier divers
- Matériel divers

**RECETTES :**

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement	54 080,00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	240 000,00 €
Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	745 470,94 €
Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations	45 412,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 131 309,00 €
Chapitre 040 : Dotations aux amortissements	242 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	100 000,00 €

Soit un montant total de recettes d'investissement de 2 558 271,94 € auxquelles il convient d'ajouter 128 500,00 € de restes à réaliser de l'exercice N-1.

Ce qui donne un montant total de recettes, en équilibre avec celui des dépenses, à hauteur de 2 686 771,94 €.

**ETAT DE LA DETTE :**

L'état de la dette pour 2022 s'établit comme suit :

- En fonctionnement, les charges financières qui correspondent aux intérêts des emprunts contractés se montent à 46 258 €,
- En investissement, les charges correspondant au remboursement du capital emprunté, s'élèvent à 386 353 €.

Soit une annuité totale s'élevant à 432 611 €. L'encours de la dette au 31 décembre 2022 sera à hauteur de 1 587 070 €. 5 emprunts sont actuellement en cours, dont 2 seront soldés cette année, 1 en 2023, 1 en 2028 et 1 en 2030.

Le Groupe Rassemblement National alerte l'assemblée sur les bases de l'imposition locale à la hausse, d'autant que l'Agglomération a augmenté la TEOM à 10 %. Mme DURIEZ demande que les citoyens soient informés de cette hausse.

M. le Maire assure que la population aura l'information dans un prochain journal municipal.

### ***Adoption à la majorité (25 voix pour – 4 abstentions)***

#### ***Taux des taxes directes locales***

Mme Valérie BIEGALSKI, propose, conformément au débat d'orientations budgétaires, de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 42,34 % (20,08 taux communal + 22,26 % taux départemental imposé à la Commune) ;
- taxe sur le foncier non-bâti : 65,47 %.

### ***Adoption à la majorité (25 voix pour – 4 abstentions)***

#### ***Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2021***

Mme Valérie BIEGALSKI retrace l'utilisation faite de fonds perçus par la Commune au titre de la DSU pour l'année 2021, rappelant que le montant a été de l'ordre de 238 950 €. Elle évoque les thématiques comme l'emploi, l'habitat, l'aide alimentaire des plus démunis, les Aînés, la petite enfance au travers du Centre multi-accueil et la politique en direction de la jeunesse. Un rapport précis a été établi et présenté à l'assemblée.

### ***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

#### ***Taxe locale sur les Publicités Extérieures 2023 (TLPE)***

Mme Valérie BIEGALSKI rappelle que chaque année, il y a lieu d'actualiser les taux applicables à la TLPE et comme à l'habitude, propose de suivre les taux maximaux relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année selon la state de population.

### ***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

#### ***Subventions aux associations 2022***

M. Patrice STAWSKI, Adjoint en charge, notamment des associations, évoque que les subventions sont des contributions facultatives décidées par les autorités et justifiées par un intérêt général. Il précise qu'un groupe de travail réfléchit à la détermination de critères d'attribution pour répondre au mieux à la réalité du tissu associatif et aux capacités financières de la Commune. Une liste des aides aux associations a été présentée. M. le Maire précise que les membres des bureaux des associations locales, élus au sein du Conseil Municipal, ne peuvent pas participer au vote.

### ***Adoption à l'unanimité des votants (16 voix pour - 13 élus ne pouvant pas voter en raison de leur statut de membre d'un bureau d'une association)***

#### ***Tarifification cimetière communal***

M. Patrice STAWSKI, Adjoint en charge des affaires générales, entre autres, indique qu'il convient de réviser les tarifs de revente des cavurnes, sarcophages et cases de columbarium au cimetière et ce, au prix d'achat.

### ***Adoption à l'unanimité (29 voix)***



### ***Avis sur la démolition d'un logement avenue de la République appartenant à Maisons et Cités***

M. Hervé SIMON, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'assemblée du projet de démolition d'un logement et sa dépendance, situés au 137 avenue de la République, et appartenant à Maisons et Cités. Il explique que la Commune de référence doit émettre un avis pour communication à la DDTM.

***Adoption à la majorité (29 voix)***

### ***Groupement de commande entre les Communes de DOURGES et NOYELLES-GODAULT pour les travaux***

M. Hervé SIMON annonce qu'un projet de groupement de commandes pour des études, travaux et recherche de subventions en lien avec des réalisations sur une voirie située de part et d'autre sur les Communes de DOURGES et NOYELLES-GODAULT. La répartition des montants des travaux sera proportion de la situation des ouvrages, soit 75 % pour DOURGES et 25 % pour NOYELLES-GODAULT. M. SIMON propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférant au groupement de commandes.

***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

### ***Convention avec la SPA pour la stérilisation des chats errants***

M. Bernard DELIERS, Adjoint à la sécurité, sollicite de l'assemblée l'autorisation donnée à M. le Maire de signer une nouvelle convention par laquelle la Commune confierait à la SPA une opération renouvelée de stérilisation et d'identification des chats errants à hauteur de 2 000 € pour cette année.

Mme KWASNIEWSKI, du groupe Rassemblement National, propose qu'une collecte de croquettes soit organisée pour aider les nourrisseurs de chats capturés dans le cadre de la campagne de stérilisation. Elle précise qu'elle a reçu de la Fondation Brigitte Bardot 153 kg de nourriture pour chats. M. le Maire répond qu'une réflexion sera menée sur le sujet et qu'il l'en informera.

***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

### ***Convention avec la CAHC instituant un portail de gestion de relation avec les citoyens***

Mme Marie-Charlotte DUPUIS, en sa qualité d'Adjointe au Maire au numérique, présente le projet de plateforme de gestion de relation avec les citoyens lancé par la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN ayant pour objectif une mutualisation des coûts et une harmonisation des pratiques sur le territoire. L'installation durant la 1<sup>ère</sup> année serait prise en charge financièrement par la CAHC et une redevance annuelle serait demandée aux Communes optant pour la plateforme GRC ensuite.

***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

### ***Organisation des accueils de loisirs d'été 2022***

Mme Mauricette D'HERMY, Adjointe chargée de la jeunesse, relate l'organisation générale des accueils de loisirs et garderies péricentres pour cet été. Ouverts du 11 juillet au 26 août 2022, ils se dérouleront dans les écoles Cathelain et Curie. Les tarifs, selon le quotient familial et le nombre d'enfants par famille, ont été notamment déterminés.

***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

### ***Mini-camps d'été***

Mme Mauricette D'HERMY poursuit par une délibération par laquelle il est décidé de mettre en place des mini-camps durant l'été 2022, l'un à Wingles en juillet pour 40 enfants et l'autre à Merlimont en août pour 40 jeunes également.

***Adoption à l'unanimité (29 voix)***

### **Protection fonctionnelle d'un agent**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de protection fonctionnelle d'un agent de police municipale suite à des faits d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions.

**Adoption à l'unanimité (29 voix)**

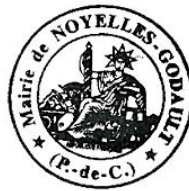
### **Décisions**

Au titre de sa délégation de pouvoirs, M. le Maire retrace la décision municipale qu'il a prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, à savoir une demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques.

La séance est close à 19 h 55, M. le Maire remercie l'ensemble des élus présents.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized cursive letters, is placed to the right of the official seal.